Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 21 (1892)

Heft: 5

Artikel: À travers nos écoles : extrait du carnet scolaire d'un inspecteur [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1039512

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les conseillers scolaires de district, c'est-à-dire le préfet et 4 à 6 membres ecclésiastiques et laïques, remplissaient leurs devoirs très consciencieusement dans quelques districts, ainsi à Bulle et à Romont. Chaque année ils envoyaient au Conseil d'éducation un rapport sur chaque école lequel traitait :

1. Des absences (malheureusement sans en donner le chiffre.)
2. De l'état de l'enseignement en général et en particulier.
3. Du côté matériel.

Depuis l'année 1828 ces rapports furent dressés sur des formulaires lithographiés. Pour leurs visites d'école, les membres de la Commission de district recevaient une petite gratification. La note des frais de la Commission de Bulle, par exemple, porte pour l'année 1826 le montant de 6 livres 3 batz 5 sols; pour 1828, 90 livres 2 batz. La Commission de district à Fribourg coûta, en 1827 et 1828, 99 livres, 25 batz.

Les inspecteurs scolaires cantonaux qui succédèrent aux Commissions de district agirent d'abord énergiquement. Mais il arriva souvent que leurs projets de réforme ne furent pas acceptés.

Le Conseil d'éducation enfin prit son devoir tout-à-fait au sérieux, comme le prouvent les protocoles.

Dans les années 1844-1847, il y eut un arrêt, et il ne se fit presque plus rien pour les écoles et leur surveillance. Bien plus on ne rédigea même plus les rapports annuels.

Quoique les ecclésiastiques eussent encore une influence considérable sur les écoles, la direction et la surveillance de l'enseignement étaient, de 1843-1848, entre les mains de l'Etat. Ce qui toutefois n'arriva pas sans protestations.

(A suivre.)

A TRAVERS NOS ÉCOLES

Extrait du carnet scolaire d'un inspecteur

III

Propreté et tenue des élèves. — Vos élèves, M. l'Instituteur, pourraient être plus propres et d'une meilleure tenue? — Eh bien! voilà, M. l'Inspecteur, les parents grondent et se plaignent, quand je réprimande ou que je renvoie un enfant mal propre, et l'on se crée ainsi une situation difficile dans la commune. — Votre position, M. l'Instituteur, ne deviendra pas du tout difficile pour cela, surtout si vous savez prendre certains ménagements. Vous connaissez les parents. Evitez de froisser

trop brusquement leur amour-propre. Faites-leur comprendre, vous-même, que le règlement scolaire est formel à cet égard. Dites-leur que la propreté est une condition essentielle du savoir-vivre et du savoir-faire, et surtout qu'elle est indispensable à la conservation de la santé de leurs enfants et qu'ainsi ils évitent bien des maladies. Vous n'atteindrez peut-être pas le but dès la première démarche. Mais vous ne tarderez pas à être compris, et, — ce qui vaudra encore mieux, — on suivra vos conseils et tout sera dit.

Il fait froid! l'Inspecteur le sait mieux que personne. Mais convient-il que les élèves soient enroulés jusqu'aux yeux dans leurs écharpes? Et vous, jeunes filles, qui, malheureusement, un jour deviendrez un peu coquettes, croyez-vous par hasard que ce soit de bon ton et de bon goût que de garder sur soi, en pleine classe, son foulard ou son chapeau? Et vous, cher Instituteur, pourquoi n'avez-vous pas fait placer, à la paroi ou à l'entrée du corridor, de simples crochets en bois pour suspendre les accessoires de vos élèves? Votre collègue et voisin de X a suivi mes conseils, et il s'en trouve bien. Faites de même.

Leçon de choses. — Très intéressante, la leçon de choses donnée à l'école de Z. La maîtresse tient en ses mains un couteau. Tous les élèves écoutent ou répondent, tantôt individuellement, tantôt collectivement. C'est une charmante gymnastique intellectuelle. Phrases courtes et complètes. Bonne prononciation. Les mots tels que *couteau, lame, acier, manche, scie, corne,* etc. sont écrits au tableau noir. A cette condition-là, les leçons de choses ont certainement une grande valeur, attendu que l'enfant apprend l'orthographe des mots qu'il prononce. Dès lors, la base de l'enseignement de la langue est solide et durable.

Tout à coup, hilarité générale. Qui fait le couteau? avait dit la maîtresse. — Le *cutilier,* répond naïvement un petit blondin, chez lequel le français est encore une langue étrangère. Riez bien de bon cœur, mes petits amis. Mais à l'avenir dites : le *coutelier* et non pas le *cutilier !*

C'est en faisant causer nos élèves que nous arriverons à extirper de leur langue ces expressions patoises pour les remplacer par leurs équivalents français. Or, les leçons de choses nous fournissent précisément les éléments naturels de ces conversations enfantines.

Lecture. — Les élèves des cours supérieur et moyen sont réunis pour une leçon de lecture sur l'Histoire sainte. Bon procédé d'enseignement; à imiter partout où cela se peut.

Le maître a lu au préalable le premier alinéa du chapitre. Le ton y est, et la ponctuation bien observée. Les élèves lisent avec aisance et naturel. Bonne articulation des syllabes, et

point de liaisons forcées et coup sur coup répétées. C'est la bonne manière.

On passe au cours inférieur. Ici les élèves lisent lentement, articulent bien les syllabes et font une légère inflexion de voix à la fin d'une phrase affirmative. Par-c,i par-là, un alinéa se lit avec ensemble, simultanément et d'après chaque commandement du maître. On compte *un* après une virgule ; *un, deux,* après deux points ou un point-virgule ; *un, deux, trois,* après un point. Enfin, *un, deux, trois, quatre,* si l'alinéa est fini.

C'est incontestable : il y a de l'entrain, de l'animation, de la vie dans cette école de X, dirigée par un bon maître.

Mais pourquoi faut-il que le ton de la lecture soit défectueux, chantant et monotone, à l'école de Z? Rien de surprenant. Le maître, semblable à un automate, s'écrie à tout instant et machinalement et toujours sur le même ton : *Le suivant! Le suivant!!* Et le suivant se lève et ainsi de suite, jusqu'au bout. C'est assommant! Et qui donc est coupable en pareille occurrence? Le maître ou les élèves! Poser la question, c'est la résoudre.

Notes et registre. — Les petits élèves n'ont pas de *notes* au Registre. Pourquoi cette lacune? Ne lisent-ils pas? N'écrivent-ils pas? Ne comptent-ils pas? Ne récitent-ils pas les prières, le catéchisme et des morceaux de leur petit livre de lecture? Et leur conduite et leur tenue? Tout cela, il faut en tenir compte, pour donner des places en conséquence et les bons points. Tout cela constitue des moyens d'émulation, et des meilleurs. Donc, des *notes à tous.*

Voici, pour finir, un joli petit échantillon, extrait du Registre des absences de l'école de X. Lisez plutôt :

A cause du mauvais temps, l'école, pendant les vacances d'été, n'était fermée que les jours de beau temps !

Comprendra qui pourra. En bon français, n'appelle-t-on pas cela du galimatias pédagogique?

LES TACHES A DOMICILE

(Suite)

Matière des devoirs. — Le développement intellectuel et moral de l'enfant, voilà une considération de la plus haute importance qui nécessitera le choix judicieux des matières à étudier et des applications à faire. Le maître s'inspirera de ce double point de vue, préparera les devoirs avec un soin scrupuleux et les mentionnera dans son *Journal de classe.* C'est le meilleur moyen d'éviter tout embarras, toute perte de temps. Pour que le devoir soit réellement